



## La Commission européenne veut une politique migratoire mieux réglée

Les derniers développements de l'actualité en Méditerranée ont clairement mis en évidence la nécessité pour l'Europe d'obtenir une collaboration plus efficace entre ses membres en matière de migration et d'asile. La Commission européenne a présenté le 4 mai 2011 un concept de politique de migration et d'asile dont l'objectif est d'assurer une meilleure maîtrise des actuels problèmes et de réduire la pression migratoire aux frontières extérieures de l'Union.

Même si l'UE a globalement réagi au récent flux migratoire inattendu, la crise actuelle met clairement en évidence les lacunes de la politique communautaire de migration et d'asile, en l'occurrence celles du système Schengen. Les propositions de la commission portent ainsi d'une part sur les limites extérieures de l'UE, c'est-à-dire sur l'agence Frontex de protection des frontières, et d'autre part sur la définition de règles claires visant à réintroduire provisoirement des contrôles aux frontières entre les Etats membres de l'espace Schengen. Elles tendent aussi à une meilleure collaboration avec des Etats tiers. Concrètement, le concept de la Commission énonce les priorités suivantes :

finalisation d'ici à 2012 d'une politique européenne commune en matière d'asile,

renforcement des contrôles aux frontières extérieures et application plus stricte des règles de Schengen obéissant aux objectifs suivants: endiguer l'immigration illégale et obtenir la garantie que chaque Etat applique un contrôle efficace sur sa partie des frontières extérieures de l'UE, conformément aux règles et à l'esprit du droit communautaire,

assouplissement du régime légal des migrations visant à faciliter l'entrée en Europe de personnel qualifié,

échanges entre Etats membres,

mise sur pied, pour les relations avec des pays tiers, d'un concept stratégique qui améliore les possibilités légales d'immigration tout en faisant barrage à l'immigration illégale.

Malgré ce concept, l'UE veut s'en tenir en principe au système communautaire de l'asile. Cependant, la proposition visant à obtenir un engagement de solidarité en cas de forte pression aux frontières extérieures d'un Etat membre constituera à n'en pas douter l'un des points les plus controversés des négociations à venir. Le concept de la Commission fera ce 12 mai l'objet de la prochaine séance du Conseil "Justice et affaires intérieures", avant le débat du Conseil de l'UE sur la question des migrations, qui se tiendra le 24 mai.

Pour toute question sur cet article: François Baur